

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

RAVENOL Kupferpaste

N° de l'article:

1340109

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

graisse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Ravensberger Schmierstoffvertrieb GmbH

Jöllenbecker Str. 2

33824 Werther

D

Téléphone: +49 5203 9719 0

Télécopie: +49 5203 9719 40

E-mail: kontakt@ravenol.de

Site web: www.ravenol.de

E-mail (personne compétente): technik@ravenol.de

* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Abt. Technik (Produktsicherheit), 24h: +49 700 24 112 112 (Contract ID: RAV) , +49 5203 9719 0 (Mo-Do 7.30 Uhr - 16.30 Uhr, Fr 7.30 Uhr - 13.15 Uhr) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 1</i>)	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS09

Environnement

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique)

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence Réaction

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 7440-50-8 N°CE: 231-159-6	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Eye Irrit. 2 H302-H319-H331-H400-H410 Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 1	2,5 - < 10 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau, Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.4. Indications diverses

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Utiliser un équipement de protection personnel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Équipement de protection:

Utiliser un équipement de protection personnel. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Informer immédiatement les autorités chargées de pénétration dans les eaux ou des eaux usées.

* **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention:

Recueillir mécaniquement. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour le nettoyage:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

* **6.5. Indications diverses**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- * **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Mesures de protection
Précautions de manipulation:
 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
 Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Mesures de protection incendie:
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Précautions pour la protection de l'environnement:
 Voir section 8.
Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
 Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.
- * **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Mesures techniques et conditions de stockage:
 Aucune mesures particulières ne sont exigées.
matériaux d'emballage:
 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Demandes d'aires de stockage et de récipients:
 Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
 À observer: TRGS 510
Informations sur l'entreposage commun:
 pas nécessaire
Classe de stockage: 10 - 13 – Autres substances inflammables et non-inflammables
Autres indications relatives aux conditions de stockage:
 À conserver au frais et au sec.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Recommandation:
 Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- * **8.1. Paramètres de contrôle**
8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
WEL (GB)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Smoke)
WEL (GB)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³ ⑤ (Dusts and mist calculated as Cu)
BE	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (Poussières et brouillard, exprimé en Cu)
CZ	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³
CZ	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ② 0,2 mg/m ³
PL	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
MY	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (Debu-debu dan kabus dikira sebagai Cu)
MY	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Asap)
NO	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ⑤ (Røyte)
NO	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (Støv)
IE	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Smoke)
FI	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,02 mg/m ³ ⑤ Cu
LT	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (įkvėpiama frakcija)
LT	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (alveolinė frakcija)
SE	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (beräknad som Cu; inhalerbar fraktion)
SE	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (beräknad som Cu; respirabel fraktion)
SK	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (alveolárna frakcia)
IE	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³ ⑤ (Dusts and mist calculated as Cu)
SK	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (vdýchnuteľná frakcia)
Québec (CA)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (Dusts and mist calculated as Cu)
NL	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ② 0,03 mg/m ³ ⑤ (inadembare fractie)
ES	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ⑤ (fracción respirable, Véase UNE EN 481: Atmósferas en los puestos de trabajo. Definición de las fracciones por el partícul as para la medición de aerosoles)
VLA (FR)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Fumée)
VLA (FR)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³ ⑤ (Poussières)
BG	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ⑤ (съединения, разтворим Изчисление Ba)



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BG	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (съединения, разтворим Изчисление Ва), (неорганичен)
HR	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³ ⑤ (Bakar prašina)
HR	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³
DK	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (beregnet som Cu)
DK	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³
BE	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Fumée)
FI	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ⑤ (Kupari, huurut ja hienojakoinen;kuparipöly)
OSHA (US)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ⑤ (Smoke; calculated as Cu)
RO	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	② 0,2 mg/m ³ ⑤ (Fum, calculat ca Cu)
RO	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,5 mg/m ³ ② 1,5 mg/m ³ ⑤ (Pulbere)
ACGIH (US)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Smoke)
EE	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (kogu tolm)
EE	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (peentolm)
Alberta (CA)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Smoke)
Alberta (CA)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (Dusts and mist)
LV	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,5 mg/m ³ ② 1 mg/m ³
BC (CA)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Smoke)
BC (CA)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³
MAK (AT)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 4 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion, max. 4x15 min./Schicht)



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
MAK (AT)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ② 0,4 mg/m ³ ⑤ (alveolengängige Fraktion max. 4x15 min./Schicht)
HU	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 4 mg/m ³
HU	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ② 0,4 mg/m ³ ⑤ (Füst)
TW	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (煙霧)
TW	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (粉塵 和 霧)
KR	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³ ⑤ (분진 와(과) 연무)
KR	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ⑤ (연기)
IS	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ heildarryk
IS	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m ³ ⑤ örfínt ryk
CN	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ 粉尘
CN	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (烟)
RU	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,5 mg/m ³ ③ 1 mg/m ³
GR	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Καπνός)
GR	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³ ⑤ (Σκόνη)
Ontario (CA)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (Dusts and mist calculated as Cu)
OSHA (US)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (Dusts and mist calculated as Cu)
NIOSH (US)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³
ACGIH (US)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 1 mg/m ³ ⑤ (Dusts and mist calculated as Cu)
Québec (CA)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (Smoke, calculated as Cu)



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
DFG (DE)	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,01 mg/m³ ② 0,02 mg/m³ ⑤ (alveolengängige Fraktion)
CH	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique) n°CAS: 7440-50-8	① 0,1 mg/m³ ② 0,2 mg/m³ ⑤ (einatembare Fraktion)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

* 8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. DIN EN 166

Protection de la peau:

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374

Protection du corps appropriée: Vêtements de protection.

Protection respiratoire:

pas nécessaire

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: solide

Couleur: cuivre

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition	non déterminé			



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Point éclair	non déterminé			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	> 350 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	0,1 hPa	20 °C		
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7440-50-8	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique)	DL50 par voie orale: 500 mg/kg (ATE)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagenicité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7440-50-8	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique)	LC ₅₀ : 0,665 mg/l 4 d (poisson) LC ₅₀ : 0,044 mg/l 2 d (crustacés) EC ₅₀ : 0,57 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques)

Toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Autres informations écotoxicologiques:

Toxique pour poissons.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

* 12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
7440-50-8	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique)	Oui, lent	

Décomposition abiotique:

Aucune information disponible.

Informations complémentaires:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

* 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
7440-50-8	Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique)	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Code des déchets conditionnement:

Remarque:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

13.2. Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
UN 3077	UN 3077	UN 3077	UN 3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique))	Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Flocons de cuivre (avec une couche d'acide aliphatique))	ENVIRONMENTALLY-HAZARDOUS-SUBSTANCE, SOLID,-N.O.S. (Copper flakes-(with a coating of aliphatic acid))	ENVIRONMENTALLY-HAZARDOUS-SUBSTANCE, SOLID,-N.O.S. (Copper flakes-(with a coating of aliphatic acid))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 9	 9	 9	 9
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
		 POLLUANT MARINE	



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: Disposition spéciale 375: Dans des quantités allant jusqu'à 5 L (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) chaque emballage de réserve intérieure ou de l'individu à ce matériau dangereux en conformité avec les dispositions générales d'emballage 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4,1 .1.8 ADR / RID / ADN ne pas le code Verkehrsträger-vorschriften.2.10.2.7 IMDG: dans des quantités allant jusqu'à 5 l (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) chaque emballage de réserve intérieure ou de l'individu à cette substance dangereuse dans le respect les dispositions générales d'emballage 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 ADR / RID / ADN non aux réglementations de transport. A197 IATA: ne se limite pas dans la danse accor avec A197 IATA: en quantités allant jusqu'à 5 L (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) en fonction de l'emballage intérieur et individuel Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kemler): 90 Code de classification: M7 Remarque:	Dispositions particulières: Disposition spéciale 375: Dans des quantités allant jusqu'à 5 L (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) chaque emballage de réserve intérieure ou de l'individu à ce matériau dangereux en conformité avec les dispositions générales d'emballage 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4,1 .1.8 ADR / RID / ADN ne pas le code Verkehrsträger-vorschriften.2.10.2.7 IMDG: dans des quantités allant jusqu'à 5 l (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) chaque emballage de réserve intérieure ou de l'individu à cette substance dangereuse dans le respect les dispositions générales d'emballage 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 ADR / RID / ADN non aux réglementations de transport. A197 IATA: ne se limite pas dans la danse accor avec A197 IATA: en quantités allant jusqu'à 5 L (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) en fonction de l'emballage intérieur et individuel Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: M7 Remarque:	Dispositions particulières: Disposition spéciale 375: Dans des quantités allant jusqu'à 5 L (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) chaque emballage de réserve intérieure ou de l'individu à ce matériau dangereux en conformité avec les dispositions générales d'emballage 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4,1 .1.8 ADR / RID / ADN ne pas le code Verkehrsträger-vorschriften.2.10.2.7 IMDG: dans des quantités allant jusqu'à 5 l (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) chaque emballage de réserve intérieure ou de l'individu à cette substance dangereuse dans le respect les dispositions générales d'emballage 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 ADR / RID / ADN non aux réglementations de transport. A197 IATA: ne se limite pas dans la danse accor avec A197 IATA: en quantités allant jusqu'à 5 L (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) en fonction de l'emballage intérieur et individuel Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Numéro EmS: F-A, S-F Remarque:	Dispositions particulières: Disposition spéciale 375: Dans des quantités allant jusqu'à 5 L (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) chaque emballage de réserve intérieure ou de l'individu à ce matériau dangereux en conformité avec les dispositions générales d'emballage 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4,1 .1.8 ADR / RID / ADN ne pas le code Verkehrsträger-vorschriften.2.10.2.7 IMDG: dans des quantités allant jusqu'à 5 l (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) chaque emballage de réserve intérieure ou de l'individu à cette substance dangereuse dans le respect les dispositions générales d'emballage 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 ADR / RID / ADN non aux réglementations de transport. A197 IATA: ne se limite pas dans la danse accor avec A197 IATA: en quantités allant jusqu'à 5 L (3082) ou jusqu'à 5 kg (ONU 3077) en fonction de l'emballage intérieur et individuel Quantités exceptées (EQ): Remarque:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- E1 Danger pour l'environnement aquatique, dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Störfallverordnung

pour les substances contenues dans le produit:

Catégories de danger:

- E1 Danger pour l'environnement aquatique, dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Remarque:

À observer: 5.2.5.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

3 - stark wassergefährdend

Source:

Auto-classification conformément au Règlement AwSV (mélange, règle de calcul).

Technische Regeln für Gefahrstoffe

règle technique 510

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (BGV)

Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI) 868

Berufsgenossenschaftliche Regeln (BGR) 189, 190, 192, 195

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des premiers secours
5.1.	Moyen d'extinction
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
6.5.	Indications diverses
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
8.1.	Paramètres de contrôle
8.2.	Contrôle de l'exposition
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques
12.1.	Toxicité
12.2.	Persistance et dégradabilité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB



Date d'exécution: 6 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 7 févr. 2020

15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement
16.5.	Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

67/548 / CEE - Directive sur les substances dangereuses

1999/45 / CEE - Directive sur les préparations dangereuses

1907/2006 CE - Règlement REACH

1272/2008 CE - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et modifiant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et le règlement (CE) n ° 1907/2006 Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), annexe II

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), classification C & L et inventaire de l'étiquetage

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ECHA-CHEM Substances enregistrées

OCDE Le Portail mondial pour les substances chimiques (ChemPortal)

IfA de l'assurance sociale allemande contre les accidents: base de données sur les substances GESTIS et valeurs limites internationales pour les substances chimiques

UBA, Fachgebiet IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances polluantes dans l'eau RIGOLETTO (Catalogue des substances dangereuses pour l'eau)

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 1</i>)	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

* 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente